

**Procédures de reprise progressive des activités en présentiel
en période CoVid 19**

*Règles de sécurité jusqu'à la prochaine rentrée universitaire,
amendées suite au CHSCT d'établissement du 5 mai 2020*

A diffuser très largement

L'université souhaite appliquer des mesures les plus uniformes possibles au sein des composantes, établissements composantes et universités membres associées de l'établissement, et cohérentes avec les ONR partenaires, en particulier vis-à-vis de la recherche.

Une consultation des établissements composantes, universités membres associées et des partenaires a été menée sur ce sujet.

Il est proposé, pour un « déconfinement » progressif et gradué, de :

1- Maintenir le confinement pour :

- Les personnels et étudiants les plus fragiles ou ayant dans leur entourage proche des personnes fragiles, selon avis du médecin traitant ou du service médical compétent.
En Annexe 1, vous trouverez une liste des personnes à risque par le Haut Comité de Santé Publique

Dans le doute, il est demandé de contacter le service médical de prévention, à l'adresse générique du service médical dont la personne dépend.

Dans tous les cas, la liste des agents revenant travailler en présentiel doit être transmise à la cellule de crise de l'université, à l'adresse générique : cellule-crise.presidence@universite-paris-saclay.fr, et tenue à jour environ toutes les trois semaines.

- Les personnels qui ont la possibilité de travailler à domicile dans des conditions correctes (espace de travail dédié, utilisation d'outils professionnels, ...). **Le travail à distance pour le plus grand nombre doit être poursuivi, afin d'éviter tout rebond de l'épidémie, voire toute nouvelle fermeture des établissements.**

Dans un premier temps, le personnel nécessaire au redémarrage progressif des activités de l'établissement revient en présentiel sur les sites de l'université, en fonction des contraintes familiales (réouverture des écoles, crèches, ...) et de l'offre des transports en commun.

Dans ce cadre, chaque chef de service et directeur d'unité doit, dès à présent, identifier les missions à redémarrer en présentiel et celles qui peuvent être reportées, ainsi que le personnel « indispensable » pour redémarrer progressivement les activités en présentiel.

Une attention particulière doit être portée sur les agents utilisant les transports en commun, pour limiter les déplacements aux heures de pointe. Le travail en horaires décalés est à étudier.

Dans tous les cas, cette disposition sera fonction de la disponibilité des équipements de protection individuelle (cf ci-après).

- Redonner la consigne aux personnels de ne pas se présenter sur le lieu de travail en cas de symptômes évoquant le CoVid 19 (fièvres, toux, perte du goût et de l'odorat, ...), et d'informer leur chef de service de toute absence, le service médical des symptômes, et les éventuelles personnes contact directement ou par l'intermédiaire du service médical.

2- Consignes générales à prendre par tous :

- **Porter un masque**, moyen complémentaire et non exclusif des mesures barrières et autres mesures d'hygiène :

- De type « grand public » non sanitaire / barrière ou alternatif (en tissu), si une distanciation sociale de 2 m ne peut être respectée, et dans tous les cas dans les transports en commun : pour un port de 4h00.

Le gouvernement devrait livrer en masques alternatifs les établissements, mais l'université tente à ce jour de commander 15 000 masques afin de doter chaque personnel en présentiel d'au moins 2 masques en tissu.

Les consignes relatives à la durée d'utilisation et à leur entretien seront fournies lors de leur attribution.

Le lavage des masques alternatifs sera de la responsabilité des agents, chaque jour : lavage à 60°C pendant au moins 30 minutes, selon la norme S76-001:2020.

- De type « masques de soins / médicaux » à usage unique, pour les personnels en contact étroit et fréquent avec du public au sens large, et pour les étudiants en examen en présentiel : pour un port de 4h00.
L'université tente à ce jour de commander 80 000 masques médicaux à usage unique.
- De type FFP2 pour le personnel des infirmeries, en cas de contact avec une personne susceptible d'être contaminée.

Le port d'un masque est rendu obligatoire dès lors que la distanciation sociale ne peut être respectée ou qu'il y a un doute sur la possibilité de l'organiser.

La performance des masques est étroitement dépendante du respect des conditions d'utilisation idéales : ces dernières (mise en place, port et retrait) doivent être scrupuleusement suivies.

-**Kit « CoVid19 »** : l'université envisage de fournir un kit « CoVid19 » comprenant deux masques alternatifs et un flacon de GHA à tout personnel de l'établissement, périmètre employeur et hébergé, revenant en présentiel dans les locaux de l'université.

Ce kit sera complété, pour le personnel occupant des postes partagés, de lingettes ou de solutions désinfectantes.

Ces équipements seront renouvelés dans la limite des stocks disponibles, que l'université s'engage à essayer de maintenir.

- Le port de gants n'est pas conseillé par les services de prévention de l'université, car ils donnent un faux sentiment de protection. Le coronavirus n'est pas connu pour traverser la peau et vis-à-vis des souillures, le risque de porter les mains gantées au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur, les gants devenant eux-mêmes des vecteurs de transmission. Et pour des personnes qui n'ont pas l'habitude d'ôter des gants en toute sécurité, sans se contaminer, c'est une source de contamination non négligeable. Dans tous les cas, un nettoyage des

mains est requis après les avoir enlevés, donc il est préférable de ne pas en porter et de se laver les mains directement après avoir manipulé du matériel potentiellement souillé, à l'aide de solution HA par exemple.

- Demander aux sociétés de ménage :

- un nettoyage complet et approfondi des locaux (sanitaires, poubelles, cafétérias, portes, ...) préalablement à la reprise, et de désinfecter chaque jour les surfaces de contact usuelles (poignées de porte et de fenêtres, rampes, boutons d'ascenseurs, interrupteurs électriques, ...). Une désinfection totale des locaux ne semble pas nécessaire, car les locaux auront été inoccupés depuis plus d'un mois, les surfaces ne seront pas ou plus contaminées du fait que le virus ne survit pas assez longtemps (*Selon les dernières publications scientifiques {source : info-coronavirus du gouvernement, version en ligne au 22.04.20} : le virus peut dans des conditions propices survivre sous forme de traces plusieurs heures à plusieurs jours sur une surface contaminée par des gouttelettes. Toutefois, ces études ont évalué la présence de matériel génétique, et non pas de virus vivant. De l'avis des experts, la charge virale du virus / sa capacité de contaminer, diminue très rapidement dans le milieu extérieur, et en quelques minutes celui-ci n'est plus contaminant*).
- De veiller à ce que tous les sanitaires soient alimentés de manière constante en savon liquide, serviettes ou rouleaux de papier jetables en quantités suffisantes, voire d'un distributeur de produit désinfectant.
- De veiller à doter les entrées principales des bâtiments d'un distributeur de gel hydro-alcoolique et les lieux où du matériel est partagé (imprimantes, ...) de serviettes ou rouleaux de papier jetables et d'un distributeur de produit désinfectant.

Pour ce faire, l'université étudie la mise en place d'un avenant pour chacun des marchés de nettoyage.

- Consigner tous les sèche-mains à air pulsé et les sèche-mains électriques, moins efficaces pour se débarrasser des germes « ratés » par le lavage des mains, et afin de réduire le risque de contamination de l'air et de propagation.

Oter toutes les serviettes en tissu qui subsistent dans les sanitaires et salles conviviales.

- Nettoyer à l'aide de lingettes désinfectantes, ou d'une lingette imprégnée d'un produit désinfectant / produit de nettoyage habituel (comprenant un tensioactif alcalin), les postes de travail partagés / « tournants » ou impliquant une promiscuité : caisses des restaurants, banques d'accueil, véhicules de service, matériels expérimentaux, équipements dans les salles de réunion, ... (photocopieurs, souris, clavier, bureau, surfaces de travail, ...), avant chaque changement de poste.

Afficher à proximité immédiate de ces postes, le protocole d'utilisation et de nettoyage.

- Gérer les EPI jetables, donc non réutilisables, dans un sac fermé, conservé au moins jusqu'au lendemain avant de rejoindre la filière des ordures ménagères (dans une poubelle de préférence fermée).

- Utiliser les ascenseurs de manière individuelle, voire privilégier l'utilisation des escaliers.

- Privilégier les déjeuners à l'extérieur des bâtiments en respectant une distanciation sociale, sinon seul dans son bureau.

L'université a privilégié pour la restauration collective, la délivrance de paniers repas (Cesfo & CROUS ouverts pour vente à emporter).

- Veiller au respect rigoureux des mesures de distanciation sociale et d'hygiène individuelle et collective, en engageant tous les moyens de leur réussite, **avec l'aide et l'appui des assistants de prévention ou correspondants sécurité, et des représentants du personnel.**

3-Demander aux directeurs d'unités et chefs de services de préparer la reprise progressive des activités, avec :

- Toute réouverture des locaux de recherche ne peut se faire qu'après validation par la tutelle hébergeante, qui fixe les règles de sécurité des locaux dont elle a la responsabilité. La reprise des approvisionnements et la reconstitution des stocks de consommables (produits, EPI, ...), la reprise de la collecte et du traitement des déchets dangereux, sont un préalable à la reprise du travail dans les services et unités.
- **La mise en place d'une distanciation sociale de 2 mètres**, avec alternance dans les bureaux en *Open Space* de la moitié des effectifs en télétravail et de l'autre moitié en présentiel, sur la journée ou sur la semaine, avec postes de travail en quinconce et en privilégiant les réunions en visioconférence.
- **Le respect des gestes barrières, essentiels avec la distanciation sociale dans la lutte contre le CoVid19 :**
 - Se laver fréquemment les mains **avec eau et savon si les croisements de personnes aux lavabos sont peu probables**, ou avec du gel hydro-alcoolique / GHA : dans tous les cas, systématiquement après échange ou utilisation de matériels, équipements ou documents entre personnes. Eviter de remanipuler les matériels ou les documents échangés, par exemple jusqu'au lendemain.
L'université possède une réserve de GHA, mais s'organise pour en racheter, et envisage de fournir à chaque personnel de l'établissement du GHA avec des flacons individuels (de 100mL) ou d'équiper les services de distributeurs. Des distributeurs seront également installés à chaque entrée des salles d'examens utilisées avant l'été.
 - Ne pas porter ses mains, gantées ou non, au visage et notamment à la bouche.
 - Pour les salutations, ne pas serrer les mains ou faire la bise.
 - Tousser dans son coude.
 - Utiliser des mouchoirs à usage unique.
 - Ne pas prêter de petits matériels : attribution individuelle.
- La **définition des voies de cheminements** dans les bâtiments occupés, permettant une « marche en avant » sans croisement ni retour en arrière, pour une séparation des flux chaque fois que cela est possible, accompagnée d'une communication la plus large possible sur cette mesure auprès des occupants des locaux.
- La **ventilation** de tous les locaux occupés, voire des locaux adjacents inoccupés : ventilation naturelle par ouverture des ouvrants pour créer une ventilation transversale / aération, ou ventilation mécanique 24h/24 en mode optimale, à défaut mise en fonctionnement 2h avant et arrêtée 2h après l'occupation des locaux.

Par ailleurs, pour les CTA, une remise en route 48h avant la réouverture des locaux avec un renouvellement d'air réglé sur 100 % air extérieur, sans recyclage, est conseillée.

Une mise à l'arrêt des installations de recyclage de l'air dans les locaux ou les bâtiments équipés d'épurateurs, est dans tous les cas, vivement recommandée.

Au sein des unités de recherche, la reprise progressive et graduée des expérimentations nécessitant le recours à des enceintes de captage doit être envisagée dans les meilleures conditions de faisabilité et de sécurité sanitaires et expérimentales (notamment vis-à-vis du maintien de l'efficacité aéraulique des enceintes).

Pour toute question liée aux mesures à prendre, notamment pour les locaux à usage spécifique (salles blanches, L2,...), contacter les services de prévention (hygiène et sécurité ou médical) de votre composante.

Ce point est détaillé en Annexe 2 avec avis du **Haut Conseil de la santé publique, en date du 24 avril, sur les recommandations sur la ventilation des pièces et locaux.**

- La consigne de laisser dans les services et laboratoires un maximum de portes ouvertes (hormis les portes coupe-feu non asservies / non équipées de dispositif de fermeture automatique), afin d'éviter les contacts de surfaces et d'optimiser la ventilation des locaux.
- La fermeture de toutes les salles de convivialité et cafétérias dans les laboratoires et services, des espaces collectifs au service des usagers et des agents (salles d'activités culturelles du Cesfo,) OU l'organisation restrictive de leur occupation, dans le but de limiter toute promiscuité.
- La fermeture des gymnases et des BU au public ; l'ouverture des BU uniquement sur rendez-vous pour retrait ou dépôt.
- La limitation du taux d'occupation de toutes les salles en cas d'ouverture, notamment les salles de réunion, avec élargissement des plages d'ouverture, gestion des flux d'entrée et de sortie pour éviter toute file d'attente, mise en place d'un barriérage et/ou d'un marquage pour le respect des distances. Les réunions en présentiel devront être justifiées.
- La séparation des personnes en contact étroit et fréquent avec le public (*au sens large*), notamment dans les restaurants, les BU et les secrétariats pédagogiques, par le port de visières ou la mise en place d'écrans en plexiglas / pare-éternuements.
Cinq cent visières vont être mises à disposition par les Fablab de l'université pour les personnels concernés, qui doivent être identifiés dès à présent par les chefs de services et les directeurs de laboratoires auprès de la cellule de crise de l'université (*cellule-crise.presidence@universite-paris-saclay.fr*).
- L'information et la formation des agents par affichage des gestes barrières et des consignes d'utilisation des masques dans tous les locaux (des affiches et des vidéos sont disponibles via l'université).

IL EST EN EFFET DE LA RESPONSABILITE DE TOUS, DE MONTRER UNE DISCIPLINE ET UNE INTELLIGENCE COLLECTIVES EXEMPLAIRES, POUR ENDIGUER L'EPIDEMIE ET LA PROPAGATION DU VIRUS ET AINSI EVITER UN REBOND DE LA MALADIE.

Une adhésion de tous aux mesures envisagées et prises est donc requise.

Une mise à jour du document unique d'évaluation des risques dans les services et laboratoires doit donc être menée, en prenant en compte ce nouveau risque.

A noter que :

- Des recommandations spécifiques existent pour la recherche et la gestion des laboratoires, en lien avec les ONR.
- Les interventions des entreprises extérieures sont assujetties à l'élaboration d'avenant CoVid19 aux plans de prévention par les services de sécurité de l'université.

Ce document est amené à évoluer, selon l'état des connaissances sur le SARS-CoV-2, et des retours d'expériences.

ANNEXE 1 : Personnes à risque

Le Haut Comité de Santé Publique, dans son avis du 14 mars 2020 transmis à la Direction Générale de la Santé, avec actualisations au 20 avril 2020, considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- ✓ Personnes âgées de 65 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ;
- ✓ Les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ✓ Les diabétiques non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- ✓ Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ; (personnes avec maladies pulmonaires chroniques ou asthme sévère). *Bronchopneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment.*
- ✓ Patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ✓ Malades atteints de cancer sous traitement (Hors hormonothérapie) ;
- ✓ Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : *chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie (en fonction du traitement et de l'état de santé) et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,*
 - infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm³,
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- ✓ Les malades atteints de cirrhose au stade B de la classification de Child-Pugh au moins;
- ✓ Les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle > 30 kg/m²) ;
- ✓ S'agissant des femmes enceintes, en l'absence de données disponibles, il est recommandé d'appliquer des mesures à partir du troisième trimestre de la grossesse.
- ✓ Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie.

Les autres maladies et situations médicales non actuellement évoquées par le HCSP, feront l'objet d'une réflexion au cas par cas par le service médical, par exemple les femmes enceintes quel que soit leur terme, et des aménagements de travail pourront être proposés.

ANNEXE 2 : Ventilation des pièces et locaux

Selon l'avis du Haut Conseil de la santé publique, en date du 24 avril :

"En l'état des connaissances actuelles, il n'est pas possible de fournir des recommandations liées au risque de contamination par l'air extérieur (rejet d'air vicié et/ou ouverture des fenêtres). Les recommandations portent sur le fonctionnement correct de la ventilation des pièces et locaux d'établissements recevant du public et sur une sur-ventilation (aération) par ouverture d'ouvrants des pièces à plusieurs moments de la journée, en l'absence de présence humaine.

Ainsi, le HCSP recommande, pour le système de ventilation, de :

- Veiller à ce que les orifices d'entrée d'air et les fenêtres des pièces ne soient pas obstrués ;
- Veiller à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées ;

- Vérifier le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC (test de la feuille de papier) ;
- Pour les bâtiments non pourvus de systèmes spécifiques de ventilation, il est recommandé de procéder à une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres avec les règles habituelles d'ouverture (au moins 10 à 15 min toutes les deux heures).

La climatisation individuelle s'entend par un équipement qui n'est pas lié à la ventilation du local à climatiser et qui associe généralement une pompe à chaleur, située à l'extérieur du local, et une ou plusieurs unités intérieures situées dans les pièces ou locaux à climatiser (les splits). Les climatisations peuvent refroidir ou être mixtes (technologie inverter) et assurer la fonction chauffage et la fonction refroidissement.

Le HCSP rappelle concernant ces équipements que :

- Les climatiseurs individuels ne ventilent pas le local. Le groupe intérieur prend l'air dans la pièce et restitue cet air à la température désirée. La ventilation pourra être naturelle ou forcée avec une installation de type VMC. Il relève des occupants d'aérer aussi en ouvrant périodiquement les fenêtres.
- Les unités intérieures filtrent l'air pour à la fois protéger l'appareil et, selon le filtre retenu, assainir l'atmosphère. En effet selon les marques et les options, certains filtres dits filtres à pollen ont une capacité d'arrêt proche des filtres HEPA (seuil de coupure de l'ordre du μm) et des filtres chirurgicaux. Certains fabricants associent une unité de stérilisation de l'air en complément.
- Les filtres situés dans les splits doivent être retirés, puis nettoyés périodiquement et réinstallés. Ce nettoyage se fera conformément aux spécifications des fabricants avec au minimum l'utilisation d'un détergent. Changer périodiquement les filtres par des filtres neufs peut aussi contribuer à la qualité de l'air intérieur. La fréquence des nettoyages en cas de suspicion de Covid-19 devra être au minimum hebdomadaire.
- La maintenance globale des unités intérieures (nettoyage, désinfection) doit se faire régulièrement.

Il existe des unités de climatisation mobiles et qui échangent avec l'extérieur à l'aide d'un tube plastique souple. Le groupe extérieur comme le split se trouvent dans l'unité mobile. Ces installations ont un fonctionnement similaire aux installations fixes et la maintenance est la même.

Il est à noter que des installations vendues comme des climatiseurs peuvent ne pas reposer sur la technologie dite « pompe à chaleur » mais provoquer du froid en évaporant l'eau et se comporter comme des humidificateurs d'air. Le froid est à associer à une augmentation de l'humidité relative de l'air (HR). Dans certains cas, si la pièce est mal ventilée, l'humidité ainsi créée peut favoriser aussi le développement de moisissures. Par ailleurs, des aérosols sont créés artificiellement et l'eau vaporisée doit être stérile et l'appareil régulièrement nettoyé. Le HCSP déconseille ce type d'équipement, principalement auprès des personnes à risques.

La climatisation collective (centralisée) ne concerne que les climatisations centralisées ne nécessitant pas de mélange entre une fraction de l'air sortant et l'air entrant. Les très rares climatisations collectives avec recyclage partiel de l'air imposent à la fois aux concepteurs, ingénieristes, architectes, comme aux sociétés de maintenance, d'adapter au risque sanitaire actuel, les procédures de maintenance mais aussi de faire évoluer les bonnes pratiques appliquées à la conception des installations.

Ces climatisations correctement entretenues ne présentent pas de risque, l'air entrant étant toujours de l'air neuf. Un entretien conforme aux règles de l'art est à réaliser par des professionnels. Il sera porté la plus grande attention à la maintenance des filtres dans les immeubles tertiaires (sur l'air entrant, mais aussi, si ceux-ci existent, aux filtres se situant au niveau des sorties d'air dans les zones climatisées)."

La Présidente de l'université Paris-Saclay

Professeuse Sylvie Retailleau

